



**Revue de presse  
Gouvernance des eaux souterraines  
d'Abitibi-Témiscamingue  
28 mars – 11 avril 2012**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*  
Olivier Pitre, Coordonnateur  
SESAT  
Tél: (819) 732-8809 poste 8224  
Courriel : [olivier.pitre@sesat.ca](mailto:olivier.pitre@sesat.ca)

**Tempo, Bulletin d'information du ROBVQ**  
**2 avril 2012**  
**ROBVQ**

## Trois OBV invités à partager leurs connaissances sur les eaux souterraines

Écrit par Emmanuelle Bouchard-Bastien - Édition du 2 avril 2012



Des représentants de trois OBV seront présents au colloque: « Les connaissances sur les eaux souterraines régionales: acquisition et transfert », présenté par le Groupe de recherche interuniversitaire sur les eaux souterraines (GRIES) dans le cadre du 80e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). Ce colloque se tiendra au Palais des congrès de Montréal les 7 et 8 mai 2012.

En plus d'assurer le mot d'ouverture de la section « transfert » au nom du ROBVQ, M. Joshua Bleser de l'OBV Yamaska présentera un outil convivial d'évaluation du risque de contamination des eaux souterraines. Cet outil découle du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est de l'OBV. Il fut élaboré en partenariat avec de Roxane Lavoie, étudiante au doctorat à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD) de l'Université Laval.

Mme Annie Ouellet, directrice générale du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), présentera pour sa part les principaux résultats et constats concernant le Projet eaux souterraines de la Chaudière, réalisé en 2007-2008 sur un territoire principalement agricole. Cette initiative fut parmi les premiers projets d'envergures d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines réalisés au Québec.

Finalement, M. Félix Blackburn et Mme Geneviève Audet de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC), présenteront un atelier de réflexion sur le partage des données sur les eaux souterraines avec les décideurs. Ils feront état de la situation des outils d'aide à la décision disponibles et de l'application de ceux-ci par les gestionnaires.

La tenue de ce colloque favorisera les échanges entre les chercheurs et les utilisateurs des connaissances concernant l'eau souterraine au Québec, ce qui permettra d'optimiser la gestion de cette précieuse ressource.

## **Radio-Canada/Découverte** **1<sup>er</sup> avril 2012** **Normand Grondin & Louis Faure**

### **Puits artésiens contaminés**

[Commenter »](#) | [Partager](#) 

Certaines sources d'eau potable utilisées quotidiennement par des familles québécoises sont contaminées naturellement par plusieurs éléments chimiques potentiellement toxiques. C'est ce qu'ont observé des géologues et hydrogéologues du Saguenay et du Lac-Saint-Jean qui ont entrepris l'an dernier de cartographier les ressources aquifères de la région. Ils ont découvert que le quart des puits privés de la région sont contaminés par des fluorures, éléments chimiques qui, lorsqu'ils sont absorbés par le corps humain durant une longue période, peuvent être nuisibles pour la santé.

<http://www.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2011-2012/Reportage.asp?idDoc=211687>

## Gouvernement du Québec

### 3 avril 2012

#### LE MINISTRE SERGE SIMARD ANNONCE DES INVESTISSEMENTS DE 960 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR L'EAU SOUTERRAINE DANS LA RÉGION DE CHARLEVOIX/Haute-CÔTE-NORD

**Baie-Comeau, le 3 avril 2012** – Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Serge Simard, a annoncé aujourd'hui, au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, des investissements de 960 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Charlevoix/Haute-Côte-Nord. Cette aide financière est versée dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Bureau des connaissances sur l'eau.

Ce projet d'étude sera réalisé par l'Université du Québec à Chicoutimi. La superficie couverte par les chercheurs est de 4 500 km<sup>2</sup>. La région compte 42 000 habitants auxquels s'ajoutent des milliers de visiteurs, lors de la saison touristique. Près de 90 % de cette population s'alimente à partir de nappes d'eau souterraine. L'étude portera une attention particulière à la zone de l'île aux Coudres, où il existe des risques d'intrusion de l'eau salée dans la nappe d'eau douce utilisée par les insulaires. L'équipe de chercheurs compte également concevoir des outils pédagogiques à l'intention des élèves du primaire et du secondaire afin de les sensibiliser à l'importance de protéger les nappes d'eau souterraine.

« Cette étude permettra de réaliser la première caractérisation hydrologique de la région. Le développement industriel, la production porcine ou le développement de bleuetières sont autant d'éléments à surveiller dans la région, si nous voulons que la population puisse continuer d'avoir accès à une eau de qualité. Grâce à cette étude, les gestionnaires de la région seront en mesure de prendre des décisions éclairées dans le meilleur intérêt de la population », a déclaré le ministre Simard.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à la participation de nombreux partenaires régionaux tels que les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Haute-Côte-Nord, ainsi que les organismes de bassins versants de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix/Montmorency.

« En raison de son abondance au Québec, on a longtemps eu l'impression que l'eau était en quelque sorte une ressource inépuisable. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien et qu'il nous faut tout faire pour préserver ce précieux héritage. Or, le meilleur moyen pour y parvenir est sans conteste d'approfondir nos connaissances à cet égard. C'est pour cette raison que le PACES a été créé. D'ici trois ans, nous aurons une image claire de nos eaux souterraines sur près de 80 % du territoire du Québec méridional municipalisé », a fait remarquer le ministre Arcand.

#### À propos du PACES

L'objectif du Programme est d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec afin d'assurer un développement qui ne compromettra pas l'approvisionnement en eau nécessaire aux diverses activités humaines et à l'intégrité des écosystèmes. Quant au Bureau des connaissances sur l'eau, ses mandats s'inscrivent dans le cadre de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette loi, adoptée en 2009, confirme que l'eau de surface et l'eau souterraine font partie du patrimoine commun de la nation québécoise et que l'État, en tant que gardien de la ressource, doit être investi des pouvoirs nécessaires à sa protection et à sa gestion.

– 30 –

#### SOURCES :

Sarah Shirley  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3911

Pierre-Olivier Lussier  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre délégué aux  
Ressources naturelles et à la Faune  
et ministre responsable de  
la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
et de la région de la Côte-Nord  
Tél. : 418 643-7295

#### INFORMATION :

Relations médias  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3991

## Pas de nouvelle fracturation avant 18 mois



[Agrandir](#)

Il ne devrait pas avoir de demande de permis de fracturation hydraulique avant la remise du rapport sur les impacts environnementaux de telles pratiques. Ci-dessus, un puits de gaz de schiste près de la ville d'Orwell, en Pennsylvanie.

PHOTO: IVANOH DEMERS, LA PRESSE



**Charles Côté**  
La Presse



**Le comité qui étudie la possibilité d'exploiter le gaz de schiste au Québec renonce à ce qu'il y ait de nouvelles fracturations hydrauliques avant la publication de son rapport.**

Lors de la création du comité, l'an dernier, il était prévu que de nouvelles fracturations de puits de gaz de schiste puissent être autorisées sur recommandation du Comité d'évaluation environnementale stratégique (EES), à des fins d'acquisition de connaissances scientifiques. Le Comité a indiqué hier matin que le contexte «social et économique» ne permet pas de prévoir qu'une entreprise fera une demande de permis pour une fracturation hydraulique avant le dépôt du rapport, prévu au plus tôt à l'automne 2013.

«On ne peut pas prévoir dans notre plan des études basées sur une nouvelle fracturation hydraulique, a dit le président du Comité, Robert Joly. On risquerait de manquer de données.»

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander < 1

Tweeter < 0

+1 < 0

**Annonces Google**

[Gaz Naturel](#)

[Gaz](#)

[Barack Obama](#)

**DOSSIERS >**



Actualité

**Gaz de schiste**

Consultez notre dossier complet sur le gaz de schiste. »

**À LIRE AUSSI**

[Gaz de schiste: une délégation s'inquiète après un voyage en Pennsylvanie](#)

[La fracturation hydraulique «ne contamine pas» les nappes d'eau](#)

[Après la Pennsylvanie, l'Ouest canadien](#)

[Dominic Champagne: militant last call](#)

[Aluminerie à Dolbeau: les chances sont minces](#)

**SUR LE MÊME THÈME**

## Essais en laboratoire

Le Comité fera réaliser en laboratoire des essais qui permettront d'analyser les eaux de fracturation à partir d'un échantillon de schiste. Ces eaux de reflux doivent être analysées dans les heures qui suivent une fracturation. On n'a aucun échantillon analysable des eaux issues des 19 puits fracturés au Québec, car ces eaux ont été envoyées dans des usines d'épuration municipales.

Le Comité a dévoilé hier la version définitive de son plan de travail, après avoir reçu 500 commentaires.

## Impact sur l'agriculture

L'étude mettra plus d'accent sur les impacts potentiels de l'industrie sur le monde agricole, en tenant compte de l'effet cumulatif des installations, y compris les gazoducs.

«Il faut regarder quel impact le développement de l'industrie pourrait avoir sur le territoire, par exemple sur 25 ans, dit M. Joly. Il faut voir comment ça se déploie dans le temps et dans l'espace.»

Bien que ce ne soit pas indiqué textuellement dans le plan, l'impact de l'industrie sur les valeurs des maisons sera aussi étudié. «C'est sûr que l'industrie peut causer une dévaluation, mais il pourrait aussi y avoir une augmentation de la valeur parce que l'activité économique augmente», affirme François Tanguay, membre du Comité.

Le Comité prévoit environ 70 études sur différents sujets.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) continue de contester le mandat du Comité et sa composition. «On est très déçus parce qu'on ne regarde pas les solutions de rechange alors que ce devrait être la priorité. On nous dit qu'on ne se préoccupera pas du méthane, alors que c'est un gaz à effet de serre et qu'il participe au smog.»

## L'EPA: UNE AUTORITÉ SOUS PRESSION

Le Comité accorde une grande importance à l'étude de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) sur l'impact du gaz de schiste sur les eaux souterraines, dont on attend la publication d'ici à la fin de l'année. «Les recommandations sur les techniques de construction des puits seront utiles pour établir la réglementation québécoise», affirme le géologue Michel Malo, membre du comité de l'EES.

La surveillance de l'EPA sur l'industrie est battue en brèche depuis quelque temps. L'Agence a annoncé qu'elle renonçait à poursuivre la gazière Range Resources, accusée en 2010 d'avoir contaminé l'eau souterraine. Elle va aussi revoir les tests qui ont montré que la fracturation hydraulique a pollué l'eau souterraine au Wyoming.

Les candidats républicains multiplient les attaques sur l'EPA et le président Barack Obama, qu'ils accusent d'entraver l'industrie gazière sous de mauvais prétextes.

[Agency | Pétrole et gaz naturel](#)  
[- Secteur primaire |](#)  
[Ressources naturelles |](#)  
[Recherche](#)

---

### DU MÊME AUTEUR

---

[Gaz de schiste: pas de nouvelle fracturation avant 18 mois](#)

[Évaluations](#)

[environnementales: pas de changement pour le nord du Québec](#)

[Les voisins du gaz de schiste](#)

[Contenants consignés: 20 millions gaspillés](#)

[Les vagues de chaleur](#)

[causées par... le](#)

[réchauffement](#)

# La Ville veut économiser l'eau potable

Mathieu PROULX • amo.redaction@quebecormedia.com

La Ville d'Amos a adopté un tout nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable le 2 avril. Applicable à partir du 1er avril 2012, la première année en sera une de transition et des sanctions s'appliqueront à partir de 1er avril 2013.

Comme l'a expliqué le directeur du service de l'environnement de la Ville d'Amos, Régis Fortin, le règlement a été adopté dans l'optique de la Stratégie d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui vise de réduire de 20% la quantité d'eau distribuée en moyenne par habitant du Québec d'ici 2017.

Ce nouveau règlement a permis d'actualiser l'ancien qui devenait désuet selon le directeur. «C'est certain qu'on ne réussira pas à réduire de 20% notre consommation uniquement avec ce règlement, a précisé M. Fortin. D'autres moyens seront pris notamment au niveau de nos pratiques municipales.»

#### Le gros bon sens

Pour les citoyens, il est important de noter que l'arrosage sera désormais permis qu'entre 19h et minuit. Les lundis, mercredis et vendredis, les propriétaires ayant des numéros civiques pairs pourront arroser. Les numéros impairs pourront

le faire les mardis, jeudis et samedis. Aucun arrosage ne sera autorisé le dimanche.

Les personnes ayant un système d'arrosage automatique devront s'assurer qu'il soit ajusté aux normes. Détecteur d'humidité, interrupteur automatique en cas de pluie, dispositif anti-refoulement sont des exemples d'éléments qui doivent être inclus sur l'appareil.

Les gens ayant une nouvelle pelouse pourront arroser tous les jours, selon les heures prévues, et ce dans une période de 15 jours suivants son installation.

Évidemment, le lavage avec de l'eau potable des entrées, trottoirs, patios est strictement interdit sauf en cas de travaux de construction ou de rénovation.

#### Amendes

Comme l'a assuré Régis Fortin, il n'y aura pas d'amendes imposées pendant la première année d'application qui en est une de transition. Toutefois, à compter du 1er avril 2013, les amendes pourront être de 100\$ à 600\$ pour une première infraction, 300\$ à 1000\$ pour une première récidive et de 500\$ à 2000\$ pour une récidive additionnelle. Les pénalités sont classées selon que l'on soit une personne physique ou une personne morale.



La Ville d'Amos possède désormais un nouveau règlement sur l'usage de l'eau potable qui entre dans la Stratégie d'économie d'eau du ministère des Affaires municipales. Applicable dès maintenant, les sanctions seront appliquées qu'au 1er avril 2013.